

Délibération n°2019-03-24

Réf. Nomenclature « Actes » : 713

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	26
Votants	77

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

**Serge Guillaume** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Claude Bauvy</b>	à	Pierre Chevalier	<b>Jean-Marc Bodin</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Jean-Paul Bourre</b>	à	Martine Leclerc	<b>Laurence Boyer</b>	à	Philippe Roche
<b>Eric Cheminade</b>	à	Nathalie Delcouderc	<b>Daniel Couderc</b>	à	Gérard Arnaud
<b>Danielle Coulaud</b>	à	Pascal Montigny	<b>Sandra Delibit</b>	à	Marilou Padilla-Ratelade
<b>Philippe Exposito</b>	à	Nicole Berthon	<b>Frédérique Fraysse</b>	à	Tony Cornelissen
<b>Robert Gantheil</b>	à	Jean Stöhr	<b>Henri Granet</b>	à	Jean-Marc Michelon
<b>Alain Gueguen</b>	à	Francis Roques	<b>Dominique Guillaume</b>	à	Philippe Brugère
<b>Mady Junisson</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Michel Lacrocq</b>	à	Guy Faugeron
<b>Catherine Lartigaut</b>	à	André Alanore	<b>Jean-François Loge</b>	à	Pierre Coutaud
<b>Dominique Miermont</b>	à	Serge Guillaume	<b>Philippe Pelat</b>	à	Michel Pesteil
<b>Serge Peyraud</b>	à	Daniel Escurat	<b>Daniel Poigneau</b>	à	Jean-Pierre Guitard
<b>Bernard Rouge</b>	à	Jean-François Michon	<b>Gérard Rougier</b>	à	Stéphane Brindel
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Michel Buche	<b>Jean Valade</b>	à	Jérôme Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzels ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugerat ; Valérie Sérrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

## Délibération n°2019-03-24



Envoyé en préfecture le 04/07/2019  
 Reçu en préfecture le 04/07/2019  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20190627-20190324-DE

Le président explique que le trésorier a transmis :

- concernant le budget principal, la liste n° 3403300512 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu et nous demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 2 904,99 € ;
- concernant le budget annexe « déchets ménagers et assimilés », la liste n°3417500512 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu et nous demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 303,66 € ;
- concernant le budget annexe « spanc », la liste n°3417710212 des créances dont le recouvrement n'a pas pu être obtenu et nous demande l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de 334,40 €.

Ces montants seront mandatés au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal, des budgets annexes « déchets ménagers et assimilés » et « SPANC ».

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des pièces inscrites dans la liste de créances irrécouvrables :
  - n° 3403300512 du budget principal ;
  - n° 3417500512 du budget annexe « déchets ménagers et assimilés » ;
  - n° 3417710212 du budget annexe « SPANC ».

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,  
Pierre Chevalier

